

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-CC-03-046

Séance du :
06 JUILLET 2021

Nombre de Délégués :

- En exercice : 44
- Présents : 26
- Représentés : 13
- Votants : 39
- Absents : 05

Résultats :

- Pour : 39
- Contre : -
- Abstention : -

Secrétaire de séance :
**Jean-Marc DE LA
BEDOYERE**

L'an deux mille vingt et un, le mardi six juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 29 juin 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur CURTIL Benoît donne pouvoir à Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame DIEDRICH Wilfried donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Madame JAUNET Christine donne pouvoir à Monsieur DUMOULIN François
Madame LUDMANN Véronique donne pouvoir à Monsieur GAUDUBOY Patrick
Madame MIFSUD Florence donne pouvoir à Monsieur GUEDRAS Daniel
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur BARON Jean-Marc
Madame SIBILLE Elisabeth donne pouvoir à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur FROMENT Daniel
Madame LAPIE Dominique
Madame LOZANO Michelle
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri

Modification de l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 13 pouvoirs. Il constate que le quorum est atteint et demande à Monsieur le Vice-Président, Patrick GAUDUBOIS, de procéder à l'examen de la question.

Ainsi, il expose aux membres de l'Assemblée délibérante que :

Le conseil communautaire de la communauté de communes a voté, lors de sa séance du 21 décembre 2018, l'intérêt communautaire de la politique locale du commerce à la suite du transfert de la compétence développement économique par la loi NOTRe.

Celui-ci a été voté comme suit :

- ❖ *Elaboration d'un diagnostic permettant d'établir une stratégie de développement commercial,*
- ❖ *Accompagnement, appui technique et financier aux communes décidant d'actions en faveur de la reprise des derniers commerces ou de la création du premier commerce dans chacune des catégories suivantes : alimentation générale, café, boulangerie, boucherie, restaurant (...).*

Après deux ans d'exercice de la compétence, force est de constater que l'intérêt communautaire de la politique du commerce va au-delà de cette compétence. La digitalisation des commerces, le développement commercial des milieux ruraux, la promotion des commerces de proximité sont des enjeux qui dépassent la logique communale et impacte largement le périmètre intercommunal.

Afin d'adapter et de mettre à jour l'intérêt communautaire en lien avec les enjeux réels de notre territoire, le président propose de voter un nouvel intérêt communautaire, comme suit :

- ❖ *Etude et observation des dynamiques commerciales*
- ❖ *Elaboration et adoption d'une stratégie intercommunale de développement commercial*
- ❖ *Pilotage ou accompagnement de projets, visant à fédérer et promouvoir les commerçants et les artisans-commerçants, quand l'impact de celui-ci concerne plusieurs communes*
- ❖ *Mise en œuvre de dispositifs d'aide à la création, à la reprise, au développement et à la sauvegarde des commerces*
- ❖ *Définition et mise en œuvre de politiques de soutien à la modernisation des commerces (digitalisation, RSE, etc.)*
- ❖ *Accompagnement, appui technique et financier aux communes décidant d'actions en faveur de la reprise des derniers commerces ou de la création du premier commerce dans chacun des catégories suivantes : alimentation générale, café, boulangerie, boucherie, restaurant (...)*

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTIONS »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, modifiés par la délibération n°2017-CC-07-099 du 25 septembre 2017 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L.5214-16 ;

Vu la délibération n°2018-CC-11-152 du 14 décembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 3 février 2021 ;

Considérant que la Communauté de communes est compétente en matière de « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

Considérant qu'il y a nécessité de mettre en cohérence l'intérêt communautaire avec les enjeux territoriaux de la politique du commerce ;

DECIDENT

Article 1: d'ANNULER et REMPLACER la délibération n°2018-CC-11-152 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » ;

Article 2: d'ADOPTER la proposition de modification de l'intérêt communautaire afférente à la compétence « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » comme suit :

«

- ❖ *Etude et observation des dynamiques commerciales*
- ❖ *Elaboration et adoption d'une stratégie intercommunale de développement commercial*
- ❖ *Pilotage ou accompagnement de projets, visant à fédérer et promouvoir les commerçants et les artisans-commerçants, quand l'impact de celui-ci concerne plusieurs communes*
- ❖ *Mise en œuvre de dispositifs d'aide à la création, à la reprise, au développement et à la sauvegarde des commerces*
- ❖ *Définition et mise en œuvre de politiques de soutien à la modernisation des commerces (digitalisation, RSE, etc.)*
- ❖ *Accompagnement, appui technique et financier aux communes décidant d'actions en faveur de la reprise des derniers commerces ou de la création du premier commerce dans chacun des catégories suivantes : alimentation générale, café, boulangerie, boucherie, restaurant (...)* »

Article 3 : de DONNER POUVOIR à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 6 juillet 2021,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

